Litige suite à une facture reparation vehicule

Par Visiteur

Je vous écrit au sujet d'une facture pour une révision et réparation sur un vieux tracteur (1981). J'ai fait venir un mécanicien spécialisé pour faire un état des lieux de mon tracteur savoir si une éventuelle réparation suite à une panne hydraulique et une révision valait encore le coup, le mécanicien me met en confiance et me dit que c'est un tracteur qui vaut la peine d'être réparé et entretenu car bien que vieux, il est de qualité et peut encore durer longtemps. On part donc pour une réparation et une révision, mais aucun devis n'est fait, juste un estimatif des travaux à faire.

Mon tracteur sera finalement immobilisé par le garage pas moins de 5 mois ! au lieu de ques semaines prévu large tout au plus. Tous les mécanicien du garage se le refile sans vraiment savoir/comprendre les raisons de la panne et les heures s'accumulent.

Après plusieurs mois, on me dit au tel que le tracteur est fini depuis trois semaines et attend dehors? Je précise au patron que la panne n'a toujours pas à mon avis été réglée, mais II me garanti que le tracteur est bien réparé donc je paye la facture et récupère mon tracteur. La facture est très élevé car elle dépasse à mon avis la valeur faible du tracteur. Quelques jours plus tard je m'aperçoit que la panne est toujours la. Je la localise finalement moi-même et leur explique.

Nouvelle réparation et nouvelle facture, mais cette fois je récupère mon tracteur, et je refuse de payer car j'estime que :

- 1) le règlement de la première facture garantie la réparation de la fuite hydraulique.
- 2) le garage ne m'a pas appelé et prévenu que les heures s'accumulaient, que la facture grimpait et allait dépasser la valeur du tracteur.
- 3) il y a préjudice car d'une part, mon tracteur a été immobilisé 4 mois de plus que prévu (tout l'été) et je n'ai pas pu l'utiliser pendant toute une saison (beaucoup de travail est impossible en hiver), d'autre part, j'ai du appeler et me déplacer un nombre incalculable de fois pour régler ce problème

Mes arguments justifient ils ou me donnent ils un droit de revendiquer le non paiement de la deuxième facture? Que puis-je faire car j'estime que le garage ne prend pas ses responsabilités et qu'il me fait payer son incompétence. Je précise qu'un geste commercial très faible m'a été fait sur la deuxième facture mais il est pas acceptable.

Day Market

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je précise au patron que la panne n'a toujours pas à mon avis été réglée, mais II me garanti que le tracteur est bien réparé donc je paye la facture et récupère mon tracteur. La facture est très élevé car elle dépasse à mon avis la valeur faible du tracteur. Quelques jours plus tard je m'aperçoit que la panne est toujours la. Je la localise finalement moi-même et leur explique.

Nouvelle réparation et nouvelle facture, mais cette fois je récupère mon tracteur, et je refuse de payer car j'estime que :

- 1) le règlement de la première facture garantie la réparation de la fuite hydraulique.
- 2) le garage ne m'a pas appelé et prévenu que les heures s'accumulaient, que la facture grimpait et allait dépasser la valeur du tracteur.
- 3) il y a préjudice car d'une part, mon tracteur a été immobilisé 4 mois de plus que prévu (tout l'été) et je n'ai pas pu l'utiliser pendant toute une saison (beaucoup de travail est impossible en hiver), d'autre part, j'ai du appeler et me déplacer un nombre incalculable de fois pour régler ce problème

Mes arguments justifient ils ou me donnent ils un droit de revendiquer le non paiement de la deuxième facture? Que puis-je faire car j'estime que le garage ne prend pas ses responsabilités et qu'il me fait payer son incompétence.

En l'absence de décision judiciaire, il n'existe aucun argument qui puisse justifier le non paiement d'une facture. Maintenant il est clair que lorsque vous avez des arguments forts, le mieux est encore de ne pas payer et de compter en partie sur le fait que le garage n'ira pas devant le juge.

Il existe en effet plusieurs anomalies dans votre dossier.

D'une part, le garage a une obligation d'information qui l'oblige à vous avertir du montant prévisible des travaux. Il ne peut pas pratiquer des travaux importants sans minima obtenir un accord de votre part.

D'autre part, le garagiste a une obligation de résultat en ce qui concerne les réparations du véhicule. Il s'en suit que dès la première facture, votre véhicule aurait du être réparée. L'absence de réparation étant synonyme de l'incapacité du garage à identifier la panne.

Pour le long délai, c'est plus délicat car il n'est jamais facile de démontrer que le garage s'est désintéressé de votre véhicule même si on peut le supposer.

Très cordialement;